

Convoqué par courriel du 4 décembre 2014, le conseil de communauté s'est réuni à PONT L'ABBE, à l'Hôtel de ville, salle des mariages, sous la présidence de M. Raynald TANTER,

le jeudi 11 décembre 2014 à 18 h 30.

M. TANTER remercie les conseillers de leur présence et M. MAVIC d'accueillir le conseil dans cette salle municipale.

Le Président fait procéder à l'appel :

Sont présents :

COMBRIT	Mme TANGUY,
GUILVINEC	Mme GADONNAY, MM. LE BALCH, TANNEAU
ILE TUDY	MM. COIC et JOUSSEAUME
LOCTUDY	Mme BUANNIC, MM. LE DREAU, MEHU, et Mmes RAPHALEN et ZAMUNER
PENMARC'H	MM., BOUGUEON, BUREL, Mme DUPONT, MM. LE FLOC'H, TANTER
PLOBANNALEC-LESCONIL	Mme CALVEZ, MM. JULLIEN, LE LOC'H
PLOMEUR	MM. ANDRO, CREDOU, GARREC, Mme GOUZIEN
PONT-L'ABBE	Mmes CAUDAL, DREAU, MM. LE DOARE, MARTIN, MAVIC, Mme TINCQ
SAINT JEAN TROLIMON	Mme GRAVOT
TREFFIAGAT	Mme BOURHIS, M. CHEVRIER, Mme TANNEAU
TREGUENNEC	MM. BOUCHER et MOREL
TREMEOC	M. L'HELGOUARC'H et Mme TANNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. BEAUFILS (COMBRIT) à M. TANTER (PENMARCH) ; Mme BARANGER (PONT L'ABBE) à M. MAVIC (PONT L'ABBE) ; M. DROGUET (ST JEAN TROLIMON) à Mme GRAVOT (ST JEAN TROLIMON) ;

Absent excusé : M. LE MOIGNE (PLOBANNALEC LESCONIL)

Le Président constate qu'avec 37 présents, le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer. Le nombre de votants s'établit à 40.

Etaient également présents : Mmes LE GAL, LAURENT, MM. DUBOURG, PIMENTEL, collaborateurs de la communauté de communes. Les représentants de la presse locale.

Le conseil accepte la désignation de Mme Valérie DREAU en qualité de secrétaire de séance.

M. MAVIC accueille les conseillers dans les locaux de la mairie de PONT L'ABBE en soulignant la qualité du dialogue qui existe depuis le début du mandat.

Schéma de mutualisation

M. TANTER expose la méthode qui a consisté dans un travail de concertation avec les mairies, les Directeurs Généraux des Services des communes et les services communautaires.

Plusieurs réunions ont été nécessaires pour arriver à ce projet qui a été examiné en bureau.

Le Président rappelle les actions les mutualisations existantes comme la peinture routière, le traitement des boues de stations d'épuration et le SIG.

Il précise que certaines actions seront développées à court terme comme le développement du SIG avec le bouquet Services Mégalis dont le coût sera porté par la Communauté de Communes et l'instruction des autorisations du droit des sols, qui sera dans un premier temps, un « service à la carte ».

Il ajoute que les communes conserveront les fonctions et niveau d'expertise qu'elles souhaitent et que la CCPBS assurera l'instruction des autorisations transférées dont l'intégralité des permis de construire et permis d'aménager.

Le Président tient à préciser que les communes ont été consultées pour connaître leurs attentes et que le projet a été élaboré dans cet objectif.

Il rappelle que la Communauté de communes s'entourera également de l'expertise nécessaire pour pouvoir répondre à ces nouvelles missions, procurera des conseils en architecture, sans doute via un prestataire externe, appuiera les commissions communales des Impôts directs et proposera son appui dans la planification de l'urbanisme.

Le Président précise que l'ensemble de ces prestations seront payantes.

Arrivée de M. LE DREAU à 19 H 45.

Concernant les mutualisations futures, le Président propose des groupements de commandes et achats groupés comme l'achat de gros matériel type tracteur ou administratif type traceur.

Il précise que ces acquisitions sont étudiées au cas par cas et qu'il conviendra de prévoir des conventions spécifiques d'utilisation et éventuellement un agent spécialisé dans leur utilisation.

M. MAVIC demande de préciser le « cas par cas ».

Pour le Président, il s'agit d'étudier tout ce qui peut être regroupé en termes de commande comme l'équipement informatique mais également la maintenance en intégrant la téléphonie.

Il pense également à la prévention, aux assurances, à la formation hors champs de compétences du CNFPT.

M. LE DREAU se demande si l'objectif est financier et/ou technique ?

Le Président répond que l'objectif est d'arriver à une gestion cohérente, les deux aspects financiers et techniques étant pris en compte.

M. TANTER ajoute qu'il est également envisagé une mutualisation en terme de personnel et de gestion des ressources humaines avec toujours un travail préparatoire au cas par cas.

Ces mutualisations futures envisagées à l'horizon 2017 feront l'objet d'une évaluation annuelle permettant des ajustements.

Le projet de schéma de mutualisation présenté à l'assemblée est adopté à l'unanimité.

Modification du tableau des emplois

Après avoir donné lecture du rapport sur la mise en place d'un service mutualisé d'instruction du droit des sols, M. TANTER estime à 5, le nombre probable d'agents à recruter pour ce service, même si ce sont trois ouvertures de poste qui sont proposées dans un premier temps.

Mme ZAMUNER demande à quelle échéance est prévu ce recrutement.

Pour le Président, les prises de poste devraient intervenir d'ici avril, et un peu plus tôt pour le chef de service.

M. LE DREAU demande si le chef de service sera de la DDTM.

M. TANTER répond « tout est ouvert, on cherche dans nos communes. »

L'élu de LOCTUDY tient à rappeler que la Communauté de communes comprend des communes littorales ce qui suppose d'avoir beaucoup d'expérience comme un agent en fin de carrière ou en détachement de la DDTM.

M. TANTER fait observer que les communes ont également des agents compétents et expérimentés.

Mme TANGUY se demande si, avec la baisse des dotations, la collectivité a les moyens de financer ces emplois.

M. CHEVRIER rappelle le désengagement de l'Etat et l'obligation de la collectivité de se prendre en charge sur l'instruction de l'urbanisme.

Stéphane LE DOARE fait remarquer que les prestations de DDTM étaient gratuites et qu'il faut être conscient que ce qui était gratuit devient payant.

On va optimiser, répond le Président et ajoute avant de mettre au vote « on pourrait aussi faire payer le pétitionnaire mais la collectivité n'est pas dans cette optique là. La gratuité va rester pour le pétitionnaire, c'est important de le dire. »

Accord à l'unanimité pour la modification du tableau des emplois

Conventions pour les espaces naturels

M. LE BALCH donne lecture du rapport et souligne que sur les 1 100 hectares d'espaces naturels, 400 sont soumis à des conventions tripartites avec le conservatoire du littoral localisés sur le secteur de la baie d'Audierne et celui du polder de COMBRIT.

Le vice-Président met au vote. Accord à l'unanimité pour accorder une délégation de compétence autorisant le Bureau à valider les conventions pour les espaces naturels.

Enlèvement des encombrants

M. MEHU remercie M. TANNEAU, Maire du GUILVINEC à l'initiative du dossier présenté au rapport et soutenu par le groupe minoritaire.

Le vice-Président rappelle les conditions et modalités d'accès proposées pour ce service avec un premier échelon de contrôle au niveau des Mairies et CCAS et une mise en place effective au 1^{er} avril 2015.

M. TANNEAU souhaite féliciter la commission déchets qui a travaillé sur le projet.

Mme BUANNIC tient également à adresser ses remerciements au nom des personnes âgées.

M. LE FLOCH demande des précisions sur le mot «encombrants ».

Le Président répond qu'il ne s'agit pas de vider son grenier ou sa maison et rappelle que les services techniques communautaires s'appuieront sur les CCAS avant validation.

Mme TANGUY demande si ce nouveau service demandera des embauches. Il lui est précisé que ce service devrait rester marginal et s'organisera sans recrutement spécifique.

Le Président tient à relever que la demande du GUILVINEC a été reprise et que dès lors que l'initiative est bonne, d'où qu'elle vienne, il faut la prendre.

Le vice-Président met au vote.

Accord à l'unanimité pour la création d'un service complémentaire d'enlèvement des encombrants à partir du 1^{ER} avril 2015.

Décisions modificatives

M. JOUSSEAUME donne lecture des modifications proposées au budget principal.

Accord unanime du conseil pour valider la décision modificative du Budget principal.

Mme CAOUDAL donne lecture des modifications proposées au Budget annexe du Portage de repas.

Accord unanime du conseil (moins une abstention : M. LE DREAU) pour valider la décision modificative du Budget annexe du portage de repas.

Accord unanime du conseil pour valider la décision modificative du Budget annexe du CLIC.

L'ordre du jour est épuisé, M. TANTER laisse la parole à Mme ZAMUNER.

Mme le Maire de LOCTUDY explique qu'il s'agit d'un cri d'alarme concernant les 4 ports de pêche bigoudens. « A quoi sert d'avoir des infrastructures, si nous n'avons pas assez de bateaux ? »

Elle se propose de lire une motion qu'elle souhaite soumettre au vote de l'assemblée.

De nombreux observateurs de la filière maritime s'inquiètent du devenir des ports de pêche en Cornouaille. Des études sont en cours dans la perspective du renouvellement des concessions de pêche en 2017.

Mais la priorité aujourd'hui n'est-elle pas de s'interroger sur l'avenir de notre flottille et plus particulièrement le segment hauturier ?

Avec la diminution conséquente du nombre de navires et la perte concomitante des droits de pêche, l'avenir de la filière maritime cornouaillaise est clairement en jeu.

Sans la résolution de ce problème déterminant pour l'activité économique de notre région, il n'y aura plus lieu de se pencher sur le sort de nos ports de pêche et leurs modes de fonctionnement.

Les études et les discours alarmistes ne changeront rien à la situation actuelle.

Il est urgent de passer à l'action en enclenchant une dynamique collective à même de proposer un projet collectif fédérateur pour l'ensemble de nos ports de pêche.

Une démarche interprofessionnelle associant pêcheurs, mareyeurs, chantiers navals, ateliers de mécanique et de réparation et différents fournisseurs de la filière ... et appuyée par les élus, serait une initiative intéressante et indispensable pour porter un tel projet.

Dans ce projet, la question des capacités de financements des navires est centrale.

Les capitaux propres des armements sont de façon générale insuffisants. La rentabilité d'exploitation est notamment pénalisée par les coûts que génèrent des navires âgés, dont les performances techniques ne sont plus à la hauteur des enjeux.

Pour relever le défi du maintien des droits de pêche sur le territoire et moderniser la flottille, le renforcement des capacités d'autofinancement des armements par l'apport de capitaux extérieurs apparaît comme une des pistes à creuser et à privilégier. Des initiatives tout à fait concrètes et pertinentes (fonds d'investissement) ont été mises sur pied dans d'autres territoires, qui associent collectivités publiques, établissement bancaires et organisations professionnelles de la pêche.

Rien ne pourrait expliquer que, pour répondre aux mêmes questions, ce qui est possible ailleurs ne le serait pas chez nous.

Le Secrétaire d'Etat aux transports, à la mer et à la pêche a été interpellé par Michel CANEVET, sénateur du Finistère, la semaine dernière au Sénat, sur la situation de la flottille de pêche en Cornouaille. Le Secrétaire d'Etat a répondu que la recherche d'un mode de financement des bateaux de pêche est une priorité.

Nous partageons complètement la préoccupation des professionnels et demandons également et instamment aux différents responsables politiques et économiques de la Cornouaille, du Département et de la Région de se saisir de ce dossier. La CCPBS est quant à elle prête à s'engager résolument dans la recherche de solutions, en concertation avec les différents protagonistes.

Pour le Président, tout cela appelle à commentaires.

M. TANTER dit être d'accord sur le constat urgent de maintenir la flottille hauturière et les quotas. Il explique que 10 à 15 bateaux sont sur le point d'être mis en vente et trouve dommage de les voir quitter le territoire sous prétexte d'un marché international.

M. BOUGUEON rappelle deux aspects : la plus value des armements en fin de carrière et les offres qui viennent notamment des espagnols qui faussent le marché et donc la capacité à répondre sur les mêmes montants.

Il rappelle les différentes démarches déjà engagées auprès des sénateurs, députés et dit avoir lui-même écrit directement au Ministre l'alertant notamment sur le constat d'une flotte vieillissante et des problèmes de sécurité à bord des bateaux.

Selon lui, Mme ZAMUNER a raison de relayer les inquiétudes de l'interprofession. La Communauté de communes s'est engagée à parler d'une seule voix pour l'ensemble des ports

bigoudens mais rappelle qu'il faut aussi un projet, qu'il convient de construire rapidement sans attendre les résultats des différentes études en cours.

Le Président explique que d'un point de vue pratique, il a prévu d'organiser une « commission Pêche » le 23 décembre suivie d'une réunion avec l'interprofession où sont invités les armements des différents ports et les représentants des associations de mareyeurs.

Il ajoute que la collectivité est aussi en phase de recrutement d'un chargé de développement économique avec une forte appétence « filière pêche ».

Pour M. TANTER il est important de réunir l'ensemble des acteurs des 4 ports pour porter ce projet au niveau de la Région.

Mme ZAMUNER acquiesce : « le Fonds d'investissement ne pourra être porté qu'avec la Région ».

M TANTER rappelle qu'il y a déjà eu une initiative dans ce sens, mais qui avait été bloquée à la Région faute d'euro-compatibilité.

M. LE DREAU parle d'urgence et propose de lancer une souscription sur internet pour racheter les bateaux en vente.

M. TANNEAU souligne l'inflation sur les propositions dès qu'un bateau est en vente.

M. BOUGUEON remarque que les quotas ne sont pas transférables avec les bateaux et qu'il faut le réaffirmer. Il souligne aussi qu'il faut récupérer les subventions perçues lorsque les bateaux sont revendus.

M. CHEVRIER affirme l'importance de dénoncer les pratiques non réglementaires, y compris face au public.

Le Président propose de rencontrer dans un premier temps l'interprofession et ensuite d'envoyer une motion.

M. MARTIN souhaite rebondir sur la problématique de la pêche par rapport à la commission économique et donne lecture d'un texte où il regrette que la commission ne se réunisse pas assez, s'interroge sur l'ambition collective de la communauté de communes et souhaite que soit d'abord élaboré un véritable schéma de développement économique. Il conclut par « si le vice-Président n'est pas en capacité, il faut nommer un autre vice-Président. ».

« En fait tu veux ma démission, rétorque M. CHEVRIER ; si tu as la solution, que tu te trouves suffisamment compétent, je t'invite à nous sortir quelque chose, tu la mets sur papier et nous fait des propositions. »

M. CHEVRIER rappelle qu'il est chef d'entreprise et qu'il se bat tous les jours et connaît très bien les difficultés du marché : « tu n'as rien à m'apprendre ».

Le Président convient de l'importance des commissions mais pense que l'action ne se résume pas aux réunions communautaires. Il rappelle les partenariats avec les chambres consulaires, l'agence de développement Quimper Cornouaille, la technopole ...

« En dehors de ces réunions nous ne restons pas les bras ballants, nous avons des discussions avec les chefs d'entreprises.... Laissez nous cette latitude à aller vers les décideurs...Je ne peux pas laisser dire qu'on n'en « branle » pas une ! ».

Mme TINCQ demande des précisions sur le rôle de la commission développement économique et sur les dossiers suivis.

Mme CALVEZ répond que son rôle est de mettre en place des stratégies, de travailler sur la pêche, le tourisme...

Après un accord de présentation de la motion avec Mme ZAMUNER, le Président met au vote la motion proposée.

Accord à l'unanimité et applaudissement de l'assemblée.

Avant de lever la séance, le Président tient à faire passer le message que l'économie et le maintien de l'activité restent sa priorité.

La séance est levée à 20 H 05.

La secrétaire de séance,

Le Président,

Valérie DREAU

Raynald TANTER